

**OPÉRATION FORMATION ÉLITE JEUNES
(F.E.J.)
SAISON 2023 /2024**

Présentation de l'opération

Cette opération s'inscrit dans la stratégie du plan d'action régional et fédéral.

Les clubs qui adhèrent à cette opération auront un profil plus spécialement tourné vers la formation de base et seront en mesure d'assurer le premier cycle d'entraînement.

Ces clubs assurent une mission fondamentale de formation des joueurs en considérant les structures permanentes d'entraînement (C.L.E, Pôle Espoirs Bretagne, Pôles France de Nantes), non pas en termes d'opposition et de concurrence, **mais en parfaite complémentarité dans l'intérêt des jeunes.**

La finalité de l'ensemble étant de concilier harmonieusement la formation de nos jeunes et l'excellence du haut niveau dans l'ensemble des clubs structurés.

Les objectifs du Comité d'Ille et Vilaine

- 1- Aider et veiller à l'amélioration des structures pour les clubs formateurs dans un souci de constante progression.
- 2- Accompagner la progression des meilleurs jeunes des groupes F.E.J.
- 3- Alimenter régulièrement les structures départementales, régionales voir nationales.
- 4- Valoriser la progression (technique et comportementale) des meilleurs éléments.

CONVENTION ENTRE :

**LE COMITÉ D'ILLE ET VILAINE DE TENNIS DE TABLE
ET**

.....

Le club qui adhère à l'opération F.E.J s'engage à respecter 8 des 10 points suivants :

- 1- Avoir à sa disposition un entraîneur fédéral minimum, encadrant le groupe FEJ lors d'entraînements et/ou de compétitions.
- 2- Assurer la formation d'un cadre par an en moyenne (possibilité d'envoyer plusieurs cadres la même année) et mettre le ou les cadres formés à disposition gratuitement du comité pour 2 journées d'encadrement de stage technique, ou de conseiller sur une compétition.
- 3- Dispenser l'équivalent de 200 heures sur la saison à un groupe minimum de 8 jeunes constituant le groupe FEJ ou non à raison d'un minimum de 2 séances par semaine (stages non inclus).
- 4- Avoir un minimum de 4 jeunes participants au circuit des jeunes sur 3 tours minimum sur les catégories poussins et benjamins.

- 5- Avoir au minimum 12 jeunes dont le groupe FEJ ayant participé au quatrième tour du CFI (P, B, M, C, J garçons ou filles).
- 6- Avoir 2 équipes participant aux Interclubs (P, B, M, C, J).
- 7- Avoir 2 équipes participant au Championnat Jeunes (Benjamins/Minimes –Cadets/Juniors).
- 8- Avoir licencié 12 jeunes (P, B, M garçons ou filles, C filles uniquement) dont 2 féminines au 31 mai de l'année sportive.
- 9- Participer au Championnat 35 Individuels **organisé le Samedi 23 mars 2024** (au moins le groupe FEJ).
- 10- Participation d'un délégué du club aux commissions départementales des jeunes

A l'issue de la saison, chaque dossier fera l'objet d'un examen particulier de la commission qui déterminera les clubs retenus dans l'opération.

Les engagements du Comité d'Ille et Vilaine

❶ Prendre en charge à hauteur de **150€**, le montant de l'inscription pour la formation technique d'un cadre (Animateur Fédéral + Arbitre Régional, ou Entraîneur Fédéral) sous réserve d'accord préalable. ***IMPORTANT : Il faut que la demande de prise en charge soit envoyée au CD35 au plus tard le 30/06 de la saison sportive en question.***

❷ Effectuer 1 rencontre par saison au sein du club avec les techniciens et dirigeants des 2 associations représentées dans cette dite convention, à la demande du club.

❸ Offrir la possibilité aux meilleurs jeunes appartenant aux clubs FEJ de participer aux stages départementaux, organisés par le Comité D'Ille-et-Vilaine de Tennis de Table. Les jeunes seront retenus sur proposition de leur club.

❹ Doter le challenge FEJ 35 en fonction des critères retenus.

❺ Prise en charge de la part club du coup financier de la plaquette de club (250 exemplaires).

❻ Offrir la possibilité d'assister à une manifestation de haut prestige aux éléments méritants.

❼ Proposer une séance supplémentaire individualisée aux meilleurs éléments des groupes FEJ.

Signature du Président du club

**Signature du Président du Comité
D'Ille-et-Vilaine de Tennis de Table**

Visa du C.T.D.

Signature du responsable de la CDJ